

A Roubaix, le 6 Février 2017.



Au
Directeur Départemental du SDIS 59
Le Colonel Gilles GREGOIRE.
18 rue de pas
59000 Lille.

Objet : CTA / CODIS.

Mon Colonel,

La CGT, fidèle à ses valeurs communes au salariat, ne désire pas tomber dans le panurgisme intellectuel flottant au sein de notre établissement public et souhaite vous interpellier une nouvelle fois, sur plusieurs points concernant la situation des agents affectés en CTA / CODIS.

Mutualisation :

Lors d'une récente instance représentative, vous nous avez annoncés le souhait de regrouper le CTA Le Quesnoy avec le CTA Villeneuve d'Ascq pour 2019-2020. Or, dans le contexte actuel de l'état d'urgence permanent, en rapport avec le climat de plus en plus tendu, pour la CGT, ce projet nous semble être une erreur conséquente, car bien trop prématurée. En effet, dans l'état actuel de notre établissement, cela déstabilisera l'ensemble des secours au sein du SDIS59. Nous savons également que vous réfléchissez à l'établissement d'une salle de secours, style : « back up », qui se situera dans un autre SDIS. Nous n'en voyons pas la plus-value ?

Effectif :

Depuis plus d'un an, comme pour nos Camarades en CIS, les effectifs CTA / CODIS fondent comme neige au soleil. Les agents sont dans l'impossibilité d'obtenir des congés estivaux cohérents avec leur vie de famille. A cela vient s'ajouter des difficultés opérationnelles comme le prouvent les multiples dates où les effectifs sont en dessous de la réglementation.

Vous n'êtes pas sans savoir que les solutions palliatives sont très restreintes.

1. -La première : appeler un CIS support qui lui aussi se trouve en sous-effectif, avant notre demande.
2. -La seconde : rappeler des agents de repos.

Mon colonel, cette situation n'est pas viable dans le temps, ni pour les agents, ni pour la hiérarchie et encore moins pour la garantie de continuité du service public d'urgence que nous devons assurer.

A l'heure où les RPS sont au centre de toutes les attentions dans la fonction publique, nos craintes se portent sur la rationalisation des effectifs, en cas de mutualisation des deux CTA.

../.

Avancement :

Depuis votre arrivée, le déroulement de carrière des agents CTA, CODIS et CIS est gelé. Comment allez-vous attirer ou conserver des agents en CTA/CODIS, s'ils n'ont aucune perspective d'évolution ?

Quel devenir pour les opérateurs et chefs de salle ?

Quelles possibilités d'avenir pour les chefs de salle, sachant que dès 2019, la filière imposera un officier pour exercer cette fonction ?

Mutation :

Comment les agents peuvent-ils muter du CTA/CODIS, si vous ne créez pas une dynamique positive ?

Quel agent sera motivé pour venir au CTA, face à ce tableau morose ?

Plateforme commune :

Dans la presse, nous avons appris le souhait du médecin-chef du SDIS 59, de cheminer vers une plate-forme commune de prises d'appels pompier, police et SAMU. S'agissant d'un cadre opérationnel, nous souhaiterions avoir votre avis de Directeur Départemental sur le sujet.

Conditions de travail :

Toutes ces interrogations, sans réponse officielle, sèment le doute dans l'esprit des agents. Les carences d'effectif créent des tensions palpables à tous les niveaux.

La conséquence inéluctable de tout cela, c'est le nombre croissant d'agents en souffrance et c'est bien le « burn out » qui les guette.

Conclusion :

Cette situation ne peut plus durer. Nous en appelons à votre autorité afin de garantir des conditions de travail dignes et épanouissantes pour l'ensemble agents du SIDS 59, quel que soit leur statut ou leur affectation.

Veillez agréer, Mon Colonel, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général,
Quentin DE VEYLDER.

